



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 24
Procurations : 3
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 26
Vote contre : 1
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés :

Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent SOULARD (Procuration P. DUFAU), M. Jacques DELLION (Procuration à D. BARREYRE)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BARREYRE

N° DE_2022_012

OBJET : MOTION CONTRE LA LGV

Le 02 juillet 2017, le Président Emmanuel Macron déclarait qu'il était nécessaire d'abandonner les projets de nouvelles lignes pour concentrer les efforts sur le transport du quotidien !

Quatre ans après cette annonce empreinte de sagesse, son Premier Ministre, Jean Castex, a, pour d'obscures raisons, remis en scène plusieurs projets de lignes à grande vitesse, dont celui à trois branches entre Bordeaux, Toulouse et Dax, dit GPSO, imaginé il y a 30 ans dans un contexte environnemental, économique et financier très différent et qu'on espérait définitivement abandonnés.

Après en avoir débattu lors du Conseil communautaire du 24 novembre 2021, les élus de la Ville de Bazas soutiennent la motion de la Communauté de communes du Bazadais.

- Considérant que la création de lignes nouvelles en Sud-Gironde impacterait très fortement et de manière irréversible le territoire communautaire en touchant neuf de ses communes, certaines seraient coupées en deux et trois d'entre elles, seraient concernées par deux branches du triangle ferroviaire positionné sur le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron ;

- Considérant, à l'expérience de ce qui s'est produit lors de la construction de la LGV Bordeaux-Tours, les inévitables nuisances de tous ordres, générées par ce type de méga chantier de par la cohorte de poids-lourds sur nos petites routes en phase de construction puis, en phase d'exploitation, de par le passage des trains lancés à grande vitesse (bruits, vibrations) ;

- Considérant qu'en émettant plus de 3,1 millions de tonnes de CO₂, dans l'atmosphère (défrichements, bétons, aciers, engins de terrassement, extraction et transport de matériaux, etc.), ce chantier pharaonique irait à l'encontre totale des engagements pris par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Considérant les atteintes irrémédiables qui seraient portées aux milieux naturels, forêts, cours d'eau, zones humides et lagunes (dont beaucoup sont classés Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) et à la biodiversité souvent patrimoniale et déjà fragilisée qu'ils hébergent ;
- Considérant le gâchis colossal qu'engendrerait la coupure des territoires par 327 km de lignes nouvelles avec la destruction et l'artificialisation de 4 800 hectares de forêts et de terres agricoles sans oublier l'impact sur les activités économiques et les emplois qui s'y rattachent ;
- Considérant que la réduction des déplacements professionnels de moins de 24h, dont une partie est aujourd'hui dématérialisée par le recours aux nouveaux outils numériques, ne justifie plus la recherche de grande vitesse quoi qu'il en coûte ;
- Considérant qu'en laissant Toulouse à environ 3h15 de Paris en passant par Bordeaux, la construction d'une LGV resterait insuffisamment concurrentielle vis-à-vis de l'avion en termes de temps de trajets pour capter une part significative du trafic aérien entre la capitale et la métropole occitane ;
- Considérant que les élus de la Communauté de communes du Bazadais, au travers du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi en cours d'élaboration ont axé toute leur stratégie de développement sur un tourisme vert basé sur la découverte et la mise en valeur des richesses environnementales du territoire ;
- Considérant qu'il y a de fortes présomptions pour que les entreprises et particuliers du Sud-Gironde soient à terme, contributeurs de la taxe spéciale d'équipement (TSE), instaurée pour le financement du projet ;
- Considérant que la population locale est plus que jamais dans l'attente d'une modernisation des trains du quotidien au départ de Langon, véritable pôle de vie du Sud-Gironde (commerces, services de santé, administrations...);
- Considérant que le Conseil Départemental de la Gironde, lors de son vote du 22 novembre dernier, s'est tout naturellement positionné en faveur des transports locaux du quotidien et plus précisément du développement du RER girondin ;
- Considérant que la réhabilitation et la modernisation des lignes existantes Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax offriraient des performances satisfaisantes en termes de temps de trajets, de capacité et de desserte des territoires, en coûtant moitié moins et en épargnant 110 villages et des milliers d'hectares de milieux naturels, par le réaménagement des tracés existants ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, se déclare :

- **Totalement opposé** à la construction de toute ligne nouvelle à grande vitesse balafrant les communes de la Cdc du Bazadais et plus largement le territoire rural de la Gironde ;
- **Totalement opposé** à ce que leurs entreprises, leurs contribuables financent, au travers de la future Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), la construction et l'entretien d'un projet qui leur serait nuisible, dont l'utilité est plus que contestable et dont l'équilibre financier ne sera jamais atteint ;
- **Totalement opposé** à toute forme de participation financière à destination d'un projet aussi éloigné de l'intérêt local ;
- **Tout à fait favorable** à l'aménagement des lignes existantes permettant de faire circuler des trains rapides, des Intercités et les RER girondins (voir les études indépendantes du Cabinet Robert Claraco et autres) pour répondre aux véritables attentes de leurs citoyens.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213300361-20220215-DE_2022_012-DE

Cette motion est approuvée à la majorité par Mme Isabelle DEXPERT + procuration d'I. BERNADET, Mme Danielle BARREYRE + Procuration de J. DELLION, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU + Procuration de L. SOULARD, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, , Mme Sylvie BADETS .

M. Sébastien LATASTE vote contre cette motion.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

